



siem

Boulevard Giscard d'estaing
01 BP 1242
ABIDJAN 01 / COTE D'IVOIRE
Tél.: (225) 21.75.09.00
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75
e-mail : siem@aviso.ci

Handwritten notes:
Shogouck
21.35.03.94
9%
LTP

N/Réf. : GNZ/AR/050-2002

Abidjan, le 15 Mai 2002

OBJET : **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2002**

Monsieur, Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que les Actionnaires de CARNAUDMETALBOX SIEM sont convoqués à l'hôtel SOFITEL Abidjan/Plateau, en **Assemblée Générale Ordinaire** le **Vendredi 14 Juin 2002 à 10 H30** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ① Présentation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, et les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du traite de l'OHADA.
- ② Rapport des commissaires aux comptes
- ③ approbation des dits comptes et conventions, quitus aux administrateurs.
- ④ affectation et répartition du résultat de l'exercice.
- ⑤ fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs.
- ⑥ questions diverses

Au cas où vous ne pourriez pas assister à cette assemblée, vous pourrez vous y faire représenter par un autre actionnaire muni d'un pouvoir dont vous trouverez le modèle ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

P/LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 16 avril 2002 12ac
Répertoire SIEM
SDG220502



Part of Crown Cork & Seal Company
SIEM - S.A. au capital de 1.889.220.000 F CFA - R.C. Abidjan 451

CARNAUDMETALBOX SIEM

Société Anonyme au Capital de 1.889.220.000FCFA
Siège Social : 01 BP 1242 Abidjan 01
République de COTE D'IVOIRE
RC. ABIDJAN 451

POUVOIR

Je soussigné.....

Actionnaire de la Société.....

Donne tous pouvoirs à M.....

De me représenter à l'assemblée générale ordinaire convoquée :

**LE VENDREDI 14 JUIN 2002
A 10H30
A l'hôtel SOFITEL Abidjan/Plateau**

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ❶ Présentation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, et les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du traite de l'OHADA.
- ❷ Rapport des commissaires aux comptes
- ❸ approbation des dits comptes et conventions, quitus aux administrateurs.
- ❹ affectation et répartition du résultat de l'exercice.
- ❺ fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs.
- ❻ questions diverses

A cet effet, assister en mon nom à cette assemblée ou à celle qui, faute de quorum ou pour toute autre cause, pourrait être convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour, signer toutes feuilles de présence et procès-verbaux, prendre part aux délibérations et aux votes sur les questions à l'ordre du jour et généralement, faire le nécessaire.

Fait à.....le.....2002

2) faire précéder la signature de la mention manuscrite « BON POUR POUVOIR »

CARNAUDMETALBOX SIEM

Société Anonyme au Capital de 1.889.220.000FCFA
Siège Social : 01 BP 1242 Abidjan 01
République de COTE D'IVOIRE
RC. ABIDJAN 451

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2002

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de vous présenter et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au Siège Social de la Société ainsi qu'à celui de la BICI BOURSE DE COTE D'IVOIRE à ABIDJAN PLATEAU.

Il vous sera donné lecture des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux comptes.

Après avoir entendu l'ensemble des rapports, il vous sera demandé de vous prononcer sur l'adoption des comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.

EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Pendant cet exercice, votre Société a réalisé un Chiffre d'Affaire hors taxes de 19 504 M FCFA contre 19 431 M FCFA en 2000.

La quantité de boîtes vendues est de 222 Millions contre 221 Millions en 2000.

Le tonnage transformé est de 11 088 tonnes contre 10 646 tonnes en 2000.

- Le secteur POISSON représente 61 % de notre activité.
- Le secteur CAFE / CACAO avec 19 % occupe le second rang de notre activité.
- Le secteur INSECTICIDE représente 7,3 % de notre activité.
- Le secteur DIVERS (Chimie, Aérosols, peinture) représente 4 % de notre activité.
- Le secteur ALIMENTAIRE représente 2, 3 % de notre activité.
- Le secteur BOUCHONS COURONNES représente 2,2 % de notre activité.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EXPLOITATION ET LE BILAN

◆ BILAN

Les Capitaux propres s'élèvent à 5 380 Millions de FCFA au 31/12/2001. contre 5 370 Millions de FCFA au 31/12/2000. Ne sont pas compris dans ces montants, la provision pour renouvellement des immobilisations.

Les stocks sont en diminution de 814 Millions FCFA. Cette diminution provient du stock de matières premières suite à la réduction du stock de sécurité que nous avons constitué l'année dernière.

Les clients s'élèvent à 3 179 Millions FCFA en réduction de 309 Millions FCFA.

Les exigibilités à court terme s'élèvent à 3 214 Millions FCFA contre 4 507 Millions FCFA à fin 2000. La réduction du niveau des stocks explique en grande partie cette diminution.

◆ COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE 2001

Les comptes annuels sont présentés dans les formes requises par le SYSCOA.

Les méthodes d'évaluation sont les mêmes que celles des années précédentes à l'exception de la provision pour indemnité de fin de carrière dont la gestion a été confiée à une compagnie d'assurance.

Les comptes annuels font ressortir un chiffre d'affaires de 19 503 529 013 FCFA, un résultat net de 2 223 022 209 FCFA après dotation et reprise aux comptes d'amortissements et de provisions pour 456 896 506 FCFA, une reprise de provision sur plus-value à réemployer de 98 101 305 FCFA, une reprise de provisions pour renouvellement des immobilisations de 546 178 710 FCFA et une dotation pour impôts de 704 557 350 FCFA.

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons l'affectation de ce bénéfice de la manière ci-après :

Bénéfice	2 223 022 209 FCFA
Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent	1 310 599 109 FCFA
	<u>3 533 621 318 FCFA</u>
Dotation à la réserve légale	- 33 913 703 FCFA
Dividendes	- 1 385 428 000 FCFA
Affectation au compte de réserve libre	- 546 178 710 FCFA
REPORT à NOUVEAU	<u>1 568 100 905 FCFA</u>

Si vous approuvez ce projet, les écritures seront passées en conformité et le dividende brut de 2 200 FCFA par action sera mis en paiement le 03/07/02.

Nous vous demandons par ailleurs de fixer à 2.500.000 FCFA brut le montant de l'indemnité de fonction allouée au Conseil d'Administration pour l'exercice 2002.

◆ PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2002

a) Le chiffre d'affaires budgété pour 2002 est de 20 003 Millions de FCFA.
La répartition sectorielle ne devrait pas connaître de fortes variations.

La nouvelle activité emballages industriels pour la peinture devrait nous amener un chiffre d'affaires de 300 Millions FCFA environ.

Le faible niveau des investissements et une politique de stocks drastique devraient nous permettre d'améliorer encore notre situation de trésorerie.

b) Plan de financement (en MFCFA)

	REEL 2001	BUDGET 2002
Résultats nets	2 223	1 443
Dotations aux amortissements et provisions	900	870
Ressources	3 123	2 313
Investissements	5	72
Variation des immobilisations financières	(7)	
Dividendes	919	1 385
Reprises sur amortissements et provisions	1 088	
Variation du besoin en fonds de roulement	(172)	525
Emploi	1 833	1 982
Variation nette de trésorerie	+1 290	+331
Trésorerie au 1^{er} Janvier	+1 758	+3 048
Trésorerie au 31 Décembre	3 048	3 379

Activité Commerciale

Le Chiffre d'Affaires va croître en volume de 2,5% principalement dû au secteur CAFE qui devrait connaître une activité meilleure à celle de 2001, ainsi que l'apport du Chiffre d'Affaires réalisé sur les emballages industriels fabriqués sur les nouveaux équipements.

Résultats

Le résultat d'exploitation devrait se maintenir au niveau de 2001, mais l'incertitude pèse encore sur les hausses de prix métal que nos fournisseurs pourraient pratiquer.

Administration de la Société

L'Etat ivoirien a cédé les actions qu'il réservait au personnel. En conséquence, sa représentation au sein du conseil de la société n'a plus de raison d'être et la composition du conseil s'en trouvera modifiée.

RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes,

Approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2001 tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de répartir comme suit, le bénéfice net de l'exercice 2001.

Bénéfice	2 223 022 209 FCFA
Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent	1 310 599 109 FCFA
	3 533 621 318 FCFA
Dotation à la réserve légale	- <u>33 913 703 FCFA</u>
Dividendes	- 1 385 428 000 FCFA
Affectation au compte de réserve libre	- 546 178 710 FCFA
REPORT à NOUVEAU	<u>1 568 100 905 FCFA</u>

Le dividende brut de 2 200 FCFA par action sera mis en paiement le 03 juillet 2002.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Fixe à la somme de 2.500.000 FCFA le montant de l'indemnité de fonction allouée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2002.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 du traité OHADA.

Elle renouvelle aux Administrateurs, pour l'exercice 2002 l'autorisation exigée par ladite loi.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales partout où besoin sera.



siem

Boulevard Giscard d'Estaing
 01 BP 1242
 ABIDJAN 01 / COTE D'IVOIRE
 Tél.: (225) 21.75.09.00
 Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75
 e-mail : siem@aviso.ci

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2001

kF.CFA

	2001	2000
VENTES DE MARCHANDISES	2.889.525	3.783.384
VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	16.523.596	15.566.191
TRAVAUX, SERVICES VENDUS	35.394	356
SOUS TOTAL	19.448.515	19.349.931
PRODUITS ACCESSOIRES	55.014	81.303
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	169.899	79.545
S/TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	224.913	160.848
PRODUCTION STOCKEE (DESTOCKEE)	570.353	-132.410
REPRISE DE PROVISION	989.679	3.830
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	21.233.460	19.382.199
ACHATS CONSOMMES	11.990.578	12.109.782
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	361.319	350.850
SERVICES EXTERIEURS	1.898.605	1.820.655
IMPOTS ET TAXES	351.567	292.511
AUTRES CHARGES	287.304	93.672
FRAIS DE PERSONNEL	2.584.136	1.942.157
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	900.396	1.182.382
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	18.373.905	17.791.809
RESULTAT D'EXPLOITATION	2.859.555	1.590.390
RESULTAT FINANCIER	-30.076	-64.238
RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE	98.101	98.101
RESULTAT AVANT IMPOT	2.927.580	1.624.253
IMPOTS SUR LE RESULTAT	704.558	596.889
RESULTAT NET	2.223.022	1.027.364

27972





siem

Boulevard Giscard d'estaing
 01 BP 1242
 ABIDJAN 01 / COTE D'IVOIRE
 Tél.: (225) 21.75.09.00
 Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75
 e-mail : siem@aviso.ci

BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

kf.CFA

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE PRECEDENT
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69.987	68.995	992	6.318
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15.405.624	13.757.464	1.648.160	2.518.519
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	15.475.611	13.826.459	1.649.152	2.524.837
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	246.613	0	246.613	254.060
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	15.722.224	13.826.459	1.895.765	2.778.897
MARCHANDISES	1.047.086	14.642	1.032.444	1.066.720
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	3.957.806	64.025	3.893.781	5.190.571
PRODUITS FABRIQUES	1.545.786	46.729	1.499.057	961.765
TOTAL DES VALEURS D'EXPLOITATION	6.550.678	125.396	6.425.282	7.219.056
FOURNISSEURS, AVANCES VERSEES	34.996	0	34.996	109.466
CLIENTS	3.756.585	577.421	3.179.164	3.487.710
AUTRES CREANCES	1.043.475	0	1.043.475	1.332.201
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	11.385.734	702.817	10.682.917	12.148.433



siem

Boulevard Giscard d'estaing
 01 BP 1242
 ABIDJAN 01 / COTE D'IVOIRE
 Tél.: (225) 21.75.09.00
 Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75
 e-mail : siem@aviso.ci

BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

kF.CFA

PASSIF	EXERCICE AVANT REPARTITION	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAL	1.889.220	1.889.220
RESERVES INDISPONIBLES	343.930	241.194
ECARTS DE REEVALUATION	887.414	887.414
RESERVES LIBRES	822.036	822.036
REPORT A NOUVEAU	1.310.599	1.305.392
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2.223.022	1.027.364
AUTRES CAPITAUX PROPRES	126.992	225.094
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	7.603.213	6.397.714
TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	4.810.387	5.780.065
TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	12.413.600	12.177.779
DETTES CIRCULANTES ET RESSOURCES ASSIMILEES H.A.O	0	0
CLIENTS, AVANCES RECUES	54.672	112.275
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	1.322.143	3.050.239
DETTES FISCALES	381.643	458.142
DETTES SOCIALES	181.973	199.548
AUTRES DETTES	1.273.276	687.181
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	3.213.707	4.507.385
TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)	0	0
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	15.627.307	16.685.164

Immeuble Alpha 2000
23^{ème} étage, rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Immeuble SMGI
11, Avenue Joseph Anoma
18 BP. 3319
Abidjan 01

Aux actionnaires
SIEM
01 BP 1242
Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur :

- l'audit des comptes annuels de la société SIEM tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables généralement admis en Côte d'Ivoire.

2. **Vérifications et informations spécifiques**

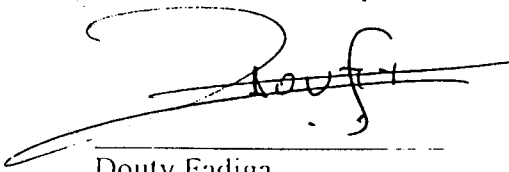
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Abidjan, le 8 mai 2002

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Douty Fadiga
Expert comptable diplômé

SA Audit et Conseil



Stéphane Amand
Expert comptable diplômé

Immeuble Alpha 2000
23^{ème} étage, rue Gourgas Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Immeuble SMGI
11, Avenue Joseph Anoma
18 BP. 3319
Abidjan 01

Aux Actionnaires
SIEM
01 BP 1242
Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 A 448 DU TRAITE DE L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, toute convention intervenue entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, qui en informe ensuite le commissaire aux comptes.

Il en est de même pour les conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas été informés de convention conclue sur l'exercice clos le 31 décembre 2001.

SIEM
Rapport spécial
Page 2

2. **CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

- **Convention d'assistance technique avec CARNAUDMETALBOX SA**

* Nature et objet

Assistance technique en faveur de SIEM

* Modalités

Aux termes de la convention, la société SIEM verse à CarnaudMetalbox S.A :

- une redevance fixe annuelle de 1 800 000 francs français ;
- une redevance complémentaire de 2,3 % calculée sur la tranche du chiffre d'affaires annuel de SIEM dépassant la contre-valeur de 60 millions de francs français.

Les frais supportés au titre de cette convention se sont élevés à FCFA 480 973 915 pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.

- **Convention de trésorerie**

* Nature et objet

Mise en place et suivi de la centralisation de la trésorerie des sociétés du groupe, et, gestion de la trésorerie et entre autres :

SIFEM
Rapport spécial
Page 3

* Modalités

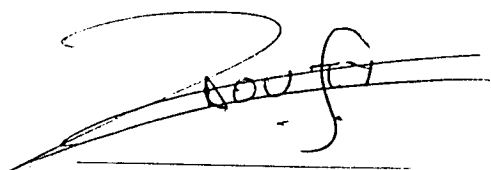
Les produits financiers de la SIFEM sont liés au taux moyen du marché monétaire français.

Le montant perçu au titre de l'année 2001 s'élève à FCFA 31 390 773.

Abidjan, le 8 mai 2002

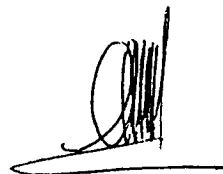
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Douty Fadiga
Expert comptable diplômé

SA Audit et Conseil



Stéphane Amand
Expert comptable diplômé